

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-993

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 40****ÉTAT D****« Participations financières de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	1 999 999 999	0
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	0	1 999 999 999
<b>TOTAUX</b>	1 999 999 999	1 999 999 999
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à transférer des crédits de l'action 1 du programme « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » vers l'action 1 « Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés » du programme « Opérations en capital

intéressant les participations financières de l'État ». Le montant de ce transfert s'élève à deux milliards d'euros.

Il vise à réinvestir dans les aéroports au sein desquels l'État s'est désengagé ces dernières années. En décembre 2014, l'État français a cédé 49,9 % du capital de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac pour 308 millions d'euros. Cette décision a ensuite été annulée par la cour administrative d'appel de Paris, en raison d'irrégularités dans la procédure. Cela aurait pu être l'occasion pour l'État de faire un mea culpa et d'admettre que cette privatisation de la Société de gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac n'avait été qu'une succession d'erreurs, d'irrégularités et même de scandales. En cause, notamment, l'opacité du consortium candidat au rachat, regroupant un investisseur chinois, Casil, et un groupe canadien, SNC-Lavalin Inc. Il n'en est rien : par un communiqué datant du 7 mai 2019, l'Agence des participations de l'État (APE) a annoncé son pourvoi en cassation...

En novembre 2016, L'État cède 60 % du capital de l'Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry pour 535 millions d'euros. Le même mois, 60 % également du capital de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur sont cédés pour 1,222 milliard d'euros.

Nous proposons donc que l'État rachète des parts dans ces aéroports, grâce aux 2 milliards d'euros que nous proposons de transférer par cet amendement.

En effet, nous sommes fermement opposés à la privatisation des aéroports français. Ces privatisations représentent en premier lieu une perte de souveraineté, puisqu'un aéroport est une frontière. Mais cette vaste braderie du capital boursier français constitue également un non-sens économique. D'un point de vue écologique, l'extension effrénée du trafic suite à une privatisation se traduit par une explosion des niveaux d'émission de CO2. Vinci a déjà prouvé sa « compétence » en la matière, en triplant le rythme de croissance des passagers, et en doublant le trafic de l'aéroport de Lisbonne en six ans seulement, réduisant au passage le nombre d'agents par voyageur et détériorant la qualité du service.

Pour préserver l'intérêt général, il nous semble donc indispensable que l'État reprenne la main sur ces trois aéroports !